



Projet associatif 2021-2026
Fédération des Aveugles et Amblyopes
De France Val de Loire

**Pour un nouveau projet, riche des enseignements du passé et
tourné résolument vers l'avenir**

**Approuvé par le Conseil d'administration du 03 décembre 2021 et présenté pour
validation à l'assemblée générale du 14 mai 2022**

(Ce document sera revu, modifié, réorienté chaque fois que nécessaire et au minimum tous les cinq ans)

Table des matières

Le mot de la présidente.....	4
Préambule	5
1. Le passé	6
1.1 L'histoire de l'association	6
1.1.1 30 ans, déjà !	6
1.1.2 Et aujourd'hui ?	7
1.2 Les valeurs qui organisent les actions menées par l'Association	7
1.3 Les forces de l'Association.....	8
1.3.1 L'organigramme :	8
1.3.2 Les personnalités des administrateurs et leurs compétences.....	8
1.3.3 La connaissance des besoins, quels partenariats ?	9
1.3.4 Les sources de financement	9
1.3.5 La communication externe de l'association	10
2. Le présent	11
2.1 Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	11
2.2 Le Pôle Nouvelles Technologies	12
2.3 La vie associative : actions auprès des adhérents	13
2.4 La vie militante, le bénévolat,	14
2.4.1 La défense des droits et des intérêts des adhérents et des usagers	14
2.4.2 Sport et culture.....	14
2.4.3 La sensibilisation à la déficience visuelle	15
3.L'avenir.....	15
3.1 La Maison de la Déficience Visuelle :	15
3.2 Les axes prioritaires de développement	16
3.3 Favoriser l'emploi et la formation des personnes déficientes visuelles	16
3.4 Développer la pratique du sport.....	17
3.5 Développer des partenariats avec les structures de droit commun	17
Conclusion	17
Glossaire	19
Annexes.....	20
Annexe 1 : Résultats de l'enquête réalisée auprès des adhérents et usagers en 2020	20
Annexe 2 : Présentation de l'organigramme affiché en 1.3.1 sous forme accessible :	22
Annexe 3 : Le projet de maison de la déficience visuelle	23
Présentation de l'Association	24
La vie militante.....	24
La gestion de services	26

Le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).....	26
Le Pôle Nouvelles Technologies (PNT).....	26
La gestion de la structure.....	27
<i>Les orientations de l'Association</i>	<i>28</i>
<i>Objectifs et enjeux de la création d'une maison de la déficience visuelle.....</i>	<i>29</i>
Les objectifs	29
Les structures existantes en région Centre Val de Loire	30
La population potentielle concernée	30
<i>Les besoins</i>	<i>31</i>
Des locaux.....	31
Descriptif des locaux	31
Personnel.....	33
<i>Les apports de l'Association</i>	<i>33</i>
<i>Financement.....</i>	<i>33</i>
Les locaux	33
Les financeurs à ce jour.	33
Financeurs publics	33
Financement associatif.....	34
Autres financeurs à solliciter	34

Le mot de la présidente

À tous les adhérents, usagers des services professionnels, partenaires et amis,

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Val de Loire est une association qui a acquis, peu à peu, une place, une notoriété et une crédibilité auprès des partenaires, qui font d'elle un acteur majeur dans le domaine de la déficience visuelle sur un territoire qui dépasse maintenant les limites du département du Loiret. Comme vous le verrez ci-dessous, elle a un passé, parfois complexe, un présent dont le dynamisme est reconnu au-delà de la Région Centre Val de Loire et un avenir qui se dessine au fil des jours et de nombreux projets auxquels elle est en train de donner vie.

Deux termes caractérisent plus particulièrement l'avenir de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Val de Loire :

- L'ouverture de l'Association vers l'extérieur, vers de nouveaux partenaires, vers de nouvelles personnes concernées de près ou de loin par la déficience visuelle.
- La diversification des activités, des services actuels et futurs.

Nous vivons actuellement une période exaltante et pleine de promesses. Cependant, l'expérience nous a appris à n'être ni naïfs ni imprudents. Si nous voulons voir la réalisation de nos projets, nous devons affronter des difficultés, voire des oppositions qu'il faudra surmonter. Mais nous connaissons les besoins immenses des personnes aveugles ou malvoyantes car nous les vivons nous-mêmes tous les jours.

Nous savons aussi qu'il est difficile de sensibiliser le grand public à un problème dont bien des gens ne prendront la dimension que lorsqu'il les touchera personnellement. Ce n'est pas seulement la gravité qui nous interpelle mais aussi l'ampleur du sujet car les déficients visuels, au sens des critères de la définition officielle, sont de plus en plus nombreux, principalement en raison de l'augmentation de la longévité de nos populations.

Quand nous réfléchissons à notre rôle, c'est à toutes ces personnes que nous pensons car elles vont passer par toutes les phases du handicap, comme nous, et connaître bien trop souvent la perte d'autonomie qu'il faudra reconquérir par des outils adaptés, l'isolement progressif, la rupture des liens sociaux, la difficulté d'inclusion économique, culturelle et sociale, la fracture numérique.

Quand nous élaborons des projets comme ceux que vous allez lire, c'est pour tenter d'apporter plus d'autonomie afin que les personnes déficientes visuelles accèdent à une citoyenneté pleine et entière et que leur inclusion sociale et économique soit la meilleure possible. C'est pour tenter aussi d'apporter du réconfort, du soutien, des conseils avisés et de l'aide. Avec le concours de nos bénévoles et des professionnels, sans lesquels nous serions impuissants à affronter certaines des difficultés, nous parvenons et parviendrons à offrir une gamme d'interventions couvrant de plus en plus les besoins des personnes qui nous confient leur détresse.

Mais nous savons que ceux qui entrent en contact avec nous ne sont que la partie émergée de l'iceberg. L'étude Homère, qui est en cours au moment de la rédaction de ce texte, va analyser et recenser les besoins des personnes déficientes visuelles dans tous les domaines de la vie, et ce, de manière scientifique pour la première fois en France.

Pour atteindre les personnes qui ne savent vers qui se tourner, et tenter de leur apporter l'aide à laquelle ils peuvent légitimement prétendre, nous avons besoin de l'aide de tous.

Ce projet associatif est placé sous le signe de l'ouverture et la diversification de nos actions, tant sur le plan de la création et de la gestion de services dont les personnes ont besoin, que dans le domaine des activités auprès de nos adhérents, ainsi qu'en faveur de la défense des droits des personnes, encore trop souvent bafoués.

Cette ouverture et cette diversification visent aussi tous nos partenaires soucieux de disposer de sensibilisation à la déficience visuelle et de formations dans ce domaine.

Nous avons confiance en l'avenir car nous connaissons les capacités de mobilisation des personnes déficientes visuelles et de l'entraide qu'ils développent depuis maintenant plusieurs siècles. Nous voulons suivre leurs traces et ajouter, à notre tour, quelques pierres à l'édifice.

Ce document est à la fois un état des lieux, un manifeste et un véritable plan d'actions pour les 5 prochaines années. S'il nous permet d'avancer dans nos nombreux projets, nous aurons atteint notre but.

Bonne lecture,
Je vous assure de toute mon amitié.

Béatrice DROULEZ-PELLETIER – Présidente de l'Association

Préambule

Le projet associatif, temps important de la vie associative, définit pour les cinq prochaines années les orientations et les axes de développement de l'association. La réflexion a été menée de janvier 2020 à octobre 2021. Ce temps a été interrompu par la pandémie de COVID 19 pendant une année.

Mené de manière très participative, ce travail a impliqué l'ensemble des parties prenantes de notre Association. Le conseil d'administration a piloté les travaux. Il a été accompagné par L'URIOPSS Centre (Mme Michèle BLANCHARD-CAUMEAU, consultante). L'ensemble des adhérents a pu donner son avis sur la base d'un questionnaire élaboré collectivement. Des professionnels de nos services ont participé à la réflexion.

Ce document présente l'histoire puis les valeurs sur lesquelles s'appuie l'association. A la suite de la description des missions et activités existantes, il déploie pour les cinq prochaines années les orientations, les axes de développement et les actions à mener.

L'expression « personnes déficientes visuelles » pour désigner les personnes aveugles ou les personnes amblyopes (malvoyantes) est la plus souvent employée au sein de ce document.

Toutefois, les instances internationales comme l'Union Européenne des Aveugles (U.E.A) et l'Union Mondiale des Aveugles (U.M.A), retiennent le terme « aveugle » dans une acception large.

Le vocable anglais « Blind », vocable qui concerne tout à la fois les aveugles au sens strict du terme mais aussi les amblyopes est alors privilégié.

L'expression « personnes déficientes visuelles » est préférable, car plus englobante et tenant compte tant des réalités des aveugles stricto sensu que de celles des malvoyants.

Le présent document retiendra donc la définition française du guide barème du 4 novembre 1993, reprise dans les statuts de la Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes (CFPSAA) :

« Sont considérées comme personnes aveugles celles dont l'acuité visuelle du meilleur œil après correction est inférieure à 1/20 de la normale ou dont le champ visuel est réduit à 10° pour chaque œil.

Sont considérées comme personnes amblyopes celles dont l'acuité visuelle du meilleur œil après correction est comprise entre 3/10 et 1/20 de la normale ou dont le champ visuel est réduit à 20° pour chaque œil. (Définition de la CFPSAA). »

1. Le passé

1.1 L'histoire de l'association

L'histoire de l'humanité enseigne, qu'en dehors de quelques individualités, le plus souvent signe d'une capacité très exceptionnelle, « l'aveugle » n'a jamais eu de réelles prérogatives, voire de droits, dans les sociétés humaines, ne pouvant accéder à l'instruction et à la connaissance !

C'est de ce « peuple », surgi il y a à peine deux siècles de la longue nuit de l'ignorance, que les personnes déficientes visuelles d'aujourd'hui sont les héritiers. C'est aussi parce que ce combat n'est toujours pas achevé que l'Association est amenée à réfléchir, au sens de son action et aux méthodes les mieux adaptées, pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

C'est en 1965 qu'est créée l'Union des Aveugles du Loiret. Se réalise alors la construction du bâtiment rue Eugène Turbat à Orléans, intégrant hébergement, foyer, ateliers.

Il sera complété en 1986 par la construction du foyer des Aveugles, Rue Fosse de Meule, dédié à l'hébergement.

En 1989, l'APADVOR succède à l'Union des Aveugles qui a cessé d'assumer la gestion des établissements créés.

L'ESAT actuel, Auguste Rodin, se trouve à Orléans La Source et est géré par l'APHL depuis les années 90.

Dès 1965, les présidents successifs ont œuvré au sein de la Fédération Française comme administrateurs, citons dans l'ordre Messieurs VANDEL, FRANCOIS, BRUGNEAU, NICOLLE, GENDRON.

1.1.1 30 ans, déjà !

L'Association a été créée en 1989 et déclarée au J.O le 05 juin 1990 et régie par la loi de 1901.

Son principal objet social est l'aide et l'amélioration de la condition humaine et morale des personnes déficientes visuelles de l'agglomération orléanaise, du département et de la région centre.

Elle poursuit en cela la tâche de ses aînés qui entreprirent par eux-mêmes, dans le cadre du mouvement associatif impulsé par la loi de 1901, rompant avec les pratiques caritatives ou de bienfaisance antérieures.

Héritière du combat engagé à l'orée du XXème siècle, par d'autres personnes atteintes de déficience visuelle, l'Association vise par son action, à la promotion sociale - au sens le plus large du terme - des personnes atteintes de déficience visuelle.

Pour y contribuer, l'Association a développé, d'une part des services dotés de professionnels de la déficience visuelle et, d'autre part, des activités auprès de ses adhérents,

Toutefois, dès l'origine, la dimension « vie militante » est privilégiée.

Dès le début des années 2000, et en particulier à la suite de la LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, il s'est agi de professionnaliser l'accompagnement en proposant la création, en 2006, d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

L'objectif de l'Association est de mettre la personne déficiente visuelle au centre des projets proposés comme le prescrit cette loi.

1.1.2 Et aujourd'hui ?

L'Association fait sienne aujourd'hui et pour demain cette devise :

« La citoyenneté, ça nous regarde ».

A ce titre, la Fédération des Aveugles et Amblyopes Val de Loire est une des 52 associations membres de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France. Ces 52 associations sont réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes Val de Loire agit en faveur de l'inclusion dans la société des personnes déficientes visuelles.

Pour autant, l'association est autonome sur le plan juridique. Elle adhère au projet fédéral national et aux valeurs qu'il sous-tend.

Elle veut y prendre toute sa part, tant comme actrice que relais de terrain, mais également en tant que force de propositions et d'actions.

1.2 Les valeurs qui organisent les actions menées par l'Association

L'Association se reconnaît dans les valeurs portées par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen, et plus généralement dans toutes celles que porte le courant humaniste.

Toute personne en situation de handicap doit bénéficier de l'ensemble des droits et devoirs dévolus à tous, et doit être considérée comme un citoyen à part entière.

L'Association est profondément attachée aux valeurs fondatrices de notre République telles qu'elles sont rappelées par notre devise nationale : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

La laïcité sous-tend l'ensemble de ses actions et interventions. Ainsi, ses statuts s'interdisent ils tout prosélytisme partisan, qu'il soit politique ou religieux.

L'Association défend des valeurs de justice, de solidarité, de progrès économique et social.

Ainsi, l'autonomie des personnes déficientes visuelles, synonyme de liberté et de citoyenneté, doit pouvoir se réaliser grâce à un accès équitable à l'éducation, la formation, la santé, l'information, aux différents services notamment à l'emploi, le transport, la culture et le sport.

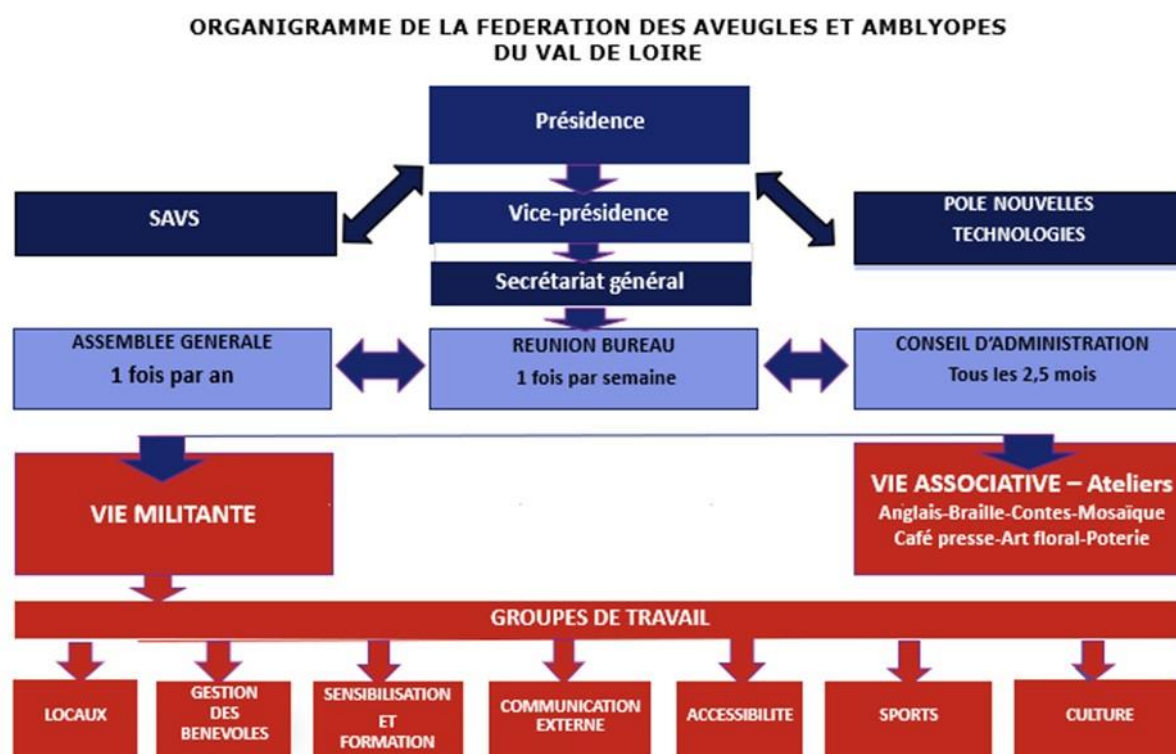
Cet engagement collectif vise à favoriser l'émergence d'une société inclusive, fraternelle et laïque, source d'épanouissement pour les personnes, dans le respect de leurs singularités.

En s'appuyant sur les valeurs et outils de l'économie sociale et solidaire, l'Association veut proposer à tout déficient visuel une réponse adaptée à ses besoins, et à son parcours de vie, respectueuse de la dignité de chacun dans sa mise en œuvre.

Sous-tendues par ces valeurs, les actions de l'Association visent à garantir l'accès aux droits fondamentaux tels que le droit à l'information pour les personnes bénéficiaires, le libre choix, la prise en compte de leurs besoins, de leurs attentes et de leurs souhaits, dans la co-construction de leur projet de vie.

1.3 Les forces de l'Association

1.3.1 L'organigramme :



La vie associative s'organise ainsi, dans le respect de nos règles statutaires :

L'Assemblée générale a lieu une fois par an, une réunion de bureau est organisée une fois par semaine et le Conseil d'Administration une fois par trimestre. Des membres du conseil d'administration sont responsables de la vie associative et des ateliers.

Des groupes de travail permettent de développer les projets selon les orientations définies par le conseil d'administration, tels que : la recherche de locaux, les relations avec les bénévoles, les actions de sensibilisation et de formation de nos partenaires, la communication externe, l'accessibilité, le Pôle Nouvelles Technologies.

L'Association dispose d'une secrétaire à temps partiel.

L'Association est gestionnaire d'un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) qui emploie une douzaine de professionnels médico-sociaux et un Pôle nouvelles technologies (PNT) qui emploie pour le moment un salarié à temps plein.

1.3.2 Les personnalités des administrateurs et leurs compétences

Depuis son origine, l'Association compte des adhérents déficients visuels en majorité mais des personnes voyantes sont invitées à partager des activités et à soutenir les actions entreprises.

De même, les fondateurs et leurs successeurs ont souhaité que l'Association soit majoritairement mais pas exclusivement gérée par des personnes déficientes visuelles, soucieuses de prendre en main leur destin. Des personnes voyantes concourent donc à la gouvernance de l'Association.

Enfin, un dialogue permanent est entretenu entre les professionnels des services et les administrateurs de l'Association.

Ces échanges permettent de co-construire des actions cohérentes et de promouvoir la déficience visuelle auprès des pouvoirs publics et de ses partenaires dans une logique inclusive.

Le Conseil d'administration est constitué de 14 personnes, 9 personnes sont déficientes visuelles et 3 bien voyants, 6 femmes et 8 hommes, la moyenne d'âge est autour de 60 ans. 9 personnes sont en retraite et 5 encore en activité dans des secteurs tels que le médico-social, l'enseignement et la recherche, la psychologie, et des activités de conseil et de service.

1.3.3 La connaissance des besoins, quels partenariats ?

L'Association, dont les statuts couvrent l'ensemble des 6 départements de la région Centre Val de Loire, a vocation à les investir. Toutefois, et en dépit des démarches accomplies dans des départements limitrophes du Loiret, notre action est en très large partie Loirétaine.

S'il n'existe pas une statistique de notre population, une extrapolation, déjà ancienne (2008) des données de l'enquête Handicap, Incapacités, Dépendance, réalisée par l'Observatoire Régional de Santé de la région Pays de la Loire, estime à 29000 personnes déficientes visuelles dans cette région.

Si, avant 2015, l'Association était globalement centrée prioritairement sur le développement de ses actions, elle cherche maintenant à développer des partenariats afin de rendre un meilleur service aux personnes accompagnées. Ces partenariats visent à la fois une plus grande inclusion des personnes mais aussi à diversifier les sources de financement.

Parmi les principaux partenaires figurent :

- Les partenaires institutionnels (Région, métropole d'Orléans, Conseil départemental du Loiret, MDA, AGEFIPH, FIPHFP...).
- Les partenaires associatifs (Collectif handicap Centre Val de Loire, APF France-Handicap, URIOPSS Centre Val de Loire).
- Les partenaires culturels comme le Centre Dramatique National d'Orléans, le musée de Vierzou, le Fonds régional d'Art Contemporain Centre Val de Loire

Et la liste n'est pas exhaustive.

1.3.4 Les sources de financement

Si l'Association peut s'enorgueillir d'un nombre croissant d'adhérents au fil des ans, il est aussi certain que les cotisations, d'un montant modique, ne permettent pas d'assurer son équilibre financier.

Si, également, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), est quasiment intégralement financé par le département du Loiret, le fonctionnement de l'Association dans sa dimension « vie militante » nécessite un certain nombre de ressources financières que la composante « bénévolat », même si elle est extrêmement conséquente, ne peut compenser.

Aussi, l'Association est-elle largement financée par une dotation accordée par la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France à laquelle notre Association est adhérente.

D'autre part, les actions s'étendant non seulement sur l'ensemble du département du Loiret mais ayant une vocation régionale, l'Association bénéficie d'aides substantielles, émanant des communes du département mais aussi du Conseil Régional au titre du soutien à l'emploi.

L'AGEFIPH finance en majeure partie les adaptations nécessaires au public handicapé au sein de l'Association.

Bien entendu, le mécénat (Lion's Club, Rotary, Caisse d'Epargne) reste un support essentiel dans la finalisation de certains projets.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Val de Loire bénéficie également d'un certain nombre de dons émanant de donateurs et bienfaiteurs privés.

Enfin, par la vente de prestations (ERTS, Braille, Pôle Nouvelles Technologies), mais aussi par les produits sur la Vie Militante (Loto, Marché de Noël, Vide-greniers), un complément non négligeable permet à l'Association, non seulement de récupérer quelques ressources, mais aussi d'apporter une réponse concrète à sa vocation d'intégration.

1.3.5 La communication externe de l'association

La communication de l'Association s'organise de diverses façons selon nos nombreux interlocuteurs.

Elle s'adresse en priorité aux personnes déficientes visuelles, à leur famille et /ou accompagnants, afin de les informer du soutien et de l'aide que l'Association peut leur apporter, soit directement par une écoute et information adaptée, soit par l'intermédiaire de ses services comme le SAVS et le Pôle Nouvelles Technologies, soit encore au travers des nombreuses activités.

Par ailleurs, les administrateurs veillent à maintenir d'étroites relations avec de multiples interlocuteurs publics et privés, dont certains sont des partenaires essentiels, tant pour la pérennité de l'Association que pour le développement de l'offre de ses services et possibilités d'intervention en faveur des personnes déficientes visuelles.

Il s'agit :

- Du Département du Loiret, financeur du SAVS, de la Région Centre Val de Loire et de diverses entreprises publiques et privées.
- Des professionnels de santé, de la vision au sens large : opticiens, orthoptistes, centres basse vision, ...
- Des institutions, telle que la MDA dont les décisions d'orientation vers le SAVS sont primordiales, l'AGEFIPH, ...
- Du monde associatif dans lequel nous évoluons et avec lequel nous tissons des liens profitables à tous.

Les voies par lesquelles nous communiquons actuellement sont diverses :

Le site internet présente l'Association et ses missions. Il publie des informations générales d'ordre pratique.

Une newsletter trimestrielle publiée sur le site est largement diffusée à nos adhérents, partenaires et institutionnels.

Les adhérents bénéficient d'un contact personnalisé par le secrétariat de l'Association.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Val de Loire est également présente sur les réseaux sociaux.

Dans le domaine des manifestations publiques, l'Association ne manque pas de répondre présent lors des journées événementielles organisées par la Région, la ville, les associations, des magasins même.

L'Association effectue des sensibilisations sur la malvoyance dans des écoles et collèges. Elle intervient dans les institutions de formation pour les travailleurs sociaux.

Sur les radios locales, certains membres de l'Association interviennent sur des thèmes touchant la malvoyance.

L'Association a récemment édité plusieurs documents de communication :

- Un dépliant à destination du grand public,
- Une plaquette présente le fonctionnement des services SAVS et Pôle Nouvelles Technologies
- Une plaquette détaille les activités culturelles ou récréatives proposées aux adhérents.

2. Le présent

L'Association accueille des personnes déficientes visuelles, adhérentes ou non.

Elle propose sur un site dédié un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et un Pôle Nouvelles Technologies leur offrant ainsi un tremplin ou un relais pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Par ailleurs, elle met en œuvre des activités, des ateliers, des actions militantes à destination de ses adhérents.

2.1 Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Le SAVS de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Val de Loire est un service en intervention sociale, autorisé et financé depuis décembre 2006 par le département du Loiret. Il s'adresse aux personnes de plus de 18 ans et sans limite d'âge, dont l'acuité visuelle est inférieure à 4/10^{ème} après correction et/ou dont le champ visuel est compris entre 10 et 20 degrés ; ainsi que sur dérogation pour les personnes dont le diagnostic de l'acuité visuelle et/ou du champ visuel vont évoluer en ce sens.

Ce service accueille et accompagne les personnes déficientes visuelles (cécité ou basse vision) dans la réalisation de leur projet de vie, tout en favorisant l'autonomie dans le respect du libre choix de leur mode de vie.

Il intervient sur notification d'orientation de la MDA (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Les professionnels du SAVS de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Val de Loire interviennent dans :

- L'accompagnement vers les dispositifs de droit commun et d'accès aux droits des personnes en situation de handicap
- Le maintien ou le développement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne
- L'apprentissage des techniques de locomotion
- L'accès aux diverses technologies facilitant la communication et l'utilisation informatique adaptée
- L'appui à l'insertion socioprofessionnelle en lien avec les dispositifs existants
- Le soutien psychologique par des temps d'écoute individuels
- L'accompagnement à une vie relationnelle et sociale
- L'aide à la recherche de financement des moyens de compensation.

Les interventions se déroulent sur l'ensemble du département, en priorité à domicile et dans l'environnement de la personne, ou dans les locaux du service.

Pour renforcer une prise en charge globale des personnes accompagnées, le SAVS développe son réseau et des partenariats.

L'équipe est composée d'un directeur, d'un psychologue, d'un assistant social, d'un ergothérapeute, d'un psychomotricien, un instructeur en informatique, un AVjiste¹ et d'un formateur en locomotion², auxquels il faut ajouter une secrétaire, un personnel d'entretien et un agent d'accueil, soit une douzaine de personnes correspondant à moins de 8 ETP.

En outre, une sensibilisation à la lecture en braille est proposée.

2.2 Le Pôle Nouvelles Technologies

Le Pôle Nouvelles Technologies de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Val de Loire est un service en intervention sociale ouvert depuis 2019, financé par la Région et par la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France.

Le Pôle Nouvelles Technologies intervient auprès des adhérents et des institutions régionales et/ou nationales.

De compétence régionale, il est animé par un spécialiste en informatique adaptée, qui intervient pour :

- Réduire la fracture numérique et former la personne déficiente visuelle de sorte à lui faciliter la gestion du quotidien et l'aider à l'utilisation des sites institutionnels, dans la mesure où ces derniers ont été rendus accessibles.
- Diminuer l'isolement
- Développer l'autonomie et la capacité d'utilisation des outils numériques ainsi que des nouvelles technologies adaptées
- Faire connaître les outils existants
- Proposer des formations individuelles et collectives
- Exercer une veille technologique
- Sensibiliser les structures institutionnelles sur l'accessibilité de leurs sites et développer de nouveaux partenariats
- Participer au développement de nouveaux outils adaptés.

¹ Aide à la vie journalière

² Formation à l'utilisation des outils de déplacement pour les personnes déficientes visuelles

2.3 La vie associative : actions auprès des adhérents

L'Association propose aux adhérents des activités, des ateliers récréatifs mais également de partager des actions militantes avec la volonté de renforcer la reconnaissance de la citoyenneté des personnes déficientes visuelles.

Les différents ateliers proposés aux adhérents sont très variés :

Groupe de parole :

Partage en toute confidentialité des interrogations et expérience entre personnes déficientes visuelles, avec participation d'une psychologue.

Cours d'anglais : Yes, you ...canne !

Un professeur d'anglais propose de venir une fois tous les quinze jours s'essayer à la conversation dans la langue de Shakespeare, sans prétention, ni élitisme, juste pour s'amuser.

Tradition orale :

Ce nom cache une activité de conteur : inventer, raconter, entendre ou écouter des histoires. Une possibilité d'exprimer ses talents, d'en faire profiter les autres ou de se régaler les oreilles lors de petits spectacles proposés aux enfants, aux adhérents de la Fédération, ou sur d'autres scènes.

Atelier poterie :

Quoi de plus agréable que de laisser libre cours à sa créativité et de partir d'une boule d'argile pour créer un objet. C'est ce que propose mensuellement l'atelier poterie - modelage.

Apprentissage du Braille :

Grâce à une méthode progressive d'apprentissage, les six points de l'écriture Braille deviennent plus aisés à déchiffrer.

Atelier d'art floral :

La réalisation d'une jolie création n'est pas réservée qu'aux voyants. Grâce au choix judicieux des plantes et fleurs, une fleuriste propose une fois par trimestre la confection d'une composition.

Café Presse :

L'Association invite, en alternance avec d'autres ateliers du samedi, à une réunion autour d'un petit déjeuner convivial, suivi de la lecture d'articles de journaux sur divers sujets, qui peuvent susciter des sorties en groupe.

Braille Tonic :

Animée les mêmes jours que le Café Presse, la séance de Braille Tonic, gymnastique douce consiste, sur une musique entraînante, à écrire par des mouvements des bras et des jambes des mots à partir des six points du braille.

On lit ou écrit pour vous ! :

Une permanence hebdomadaire sur RV téléphonique, ou en présentiel est proposée pour la rédaction de courriers divers et aide à la constitution de petits dossiers.

Atelier mosaïque :

Cet atelier de l'après-midi rencontre un vif succès. On peut y fabriquer des boîtes de toutes sortes et de multiples objets.

Après-midi convivial :

Régulièrement, la salle de réunion est ouverte une fois par semaine pour un après-midi convivial autour de jeux de cartes, ou autres, goûter et échanges entre participants.

Déjeuner mensuel :

Une fois par mois, les adhérents peuvent passer un bon moment tout en flattant leurs papilles au restaurant. C'est l'occasion pour les nouveaux de faire plus ample connaissance avec les habitués et de rompre parfois de façon agréable une possible solitude.

Visite de musées et d'expositions :

Des conventions avec divers musées ont été signées qui permettent plusieurs fois par an des visites adaptées sous la conduite d'un guide.

Spectacle au théâtre :

Chaque année, des abonnements aux spectacles du théâtre d'Orléans sont obtenus via l'Association pour les personnes intéressées.

Voyage :

Autant que faire se peut, et sous réserve d'un minimum de participants, un voyage annuel est organisé en France ou à l'étranger.

Autres activités annuelles :

Parmi ces dernières et de façon non exhaustive, se déroulent chaque année : la galette des Rois, ...un Loto, diverses sorties ou ateliers ponctuels, ...

2.4 La vie militante, le bénévolat, ...

Elle se définit par l'ensemble des actions entreprises pour la défense des droits et intérêts des personnes mal voyantes dans la ligne globale de la politique de la Fédération des Aveugles de France, mais en toute autonomie.

Elle agit au travers de son tissu relationnel politique, administratif, médical, paramédical, partenaires divers, etc. tant au niveau régional, que départemental et local, etc.

2.4.1 La défense des droits et des intérêts des adhérents et des usagers

L'Association mène des actions de lobbying auprès des instances communales, représentatives des personnes atteintes de handicap : commissions d'accessibilité de la Métropole et de la ville d'Orléans, et autres communes, du département (voirie, transport publics, locaux recevant du public, etc...) et développe des partenariats.

L'Association, par ses interventions dans des structures de droit commun : écoles, collège collectivités territoriales, sensibilise à la déficience visuelle et à l'accessibilité.

2.4.2 Sport et culture

L'Association travaille sur l'accessibilité afin d'ouvrir la culture et le sport aux personnes déficientes visuelles par le développement de l'audiodescription au cinéma, et au théâtre, l'installation de repères tactiles ou auditifs dans les musées, des souffleurs d'images dans les spectacles, etc...

2.4.3 La sensibilisation à la déficience visuelle

Sensibiliser des structures de droit commun : écoles, collèges, lycées, collectivités territoriales, à la déficience visuelle et à l'accessibilité. Un travail de formation est notamment engagé avec l'École régionale de travail social (ERTS) d'Olivet et avec le Nouvel Hôpital d'Orléans. Un groupe sensibilisation a été créé à cet effet pour formaliser la démarche.

Après avoir décrit l'histoire et l'existant de l'Association, il reste à déterminer ses projets et son évolution ! De quelle réalité rêvent les administrateurs pour les personnes concernées par l'Association la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Val de Loire ?

3. L'avenir

Comme le nom de l'Association l'indique, elle a pour raison d'être la fédération des idées, des compétences et des énergies. Il s'agit de les rassembler et les mettre au service des immenses besoins qui sont aujourd'hui encore ceux des personnes déficientes visuelles.

Le développement de l'offre actuellement proposée et la création de nouveaux services sont les priorités de l'Association. Il s'agit de répondre mieux encore aux besoins des personnes dans la région Centre Val de Loire, privilégiant la logique de parcours et le 0 sans solution. L'objectif reste toujours le même : favoriser l'autonomie, la citoyenneté et l'inclusion.

Les attentes des personnes concernées sont connues car ce sont aussi celles des membres de l'Association. Elles sont d'autant mieux connues que les services déjà rendus font émerger bon nombre de ces besoins, évolutifs et divers dans un monde en perpétuelle mutation et qu'une enquête auprès de l'ensemble des utilisateurs a été réalisée en 2020.

En annexe de ce document figurent les données issues de l'enquête réalisée auprès de l'ensemble des adhérents. Toutes ces informations recueillies permettent de mieux appréhender les besoins et d'y répondre.

Le premier projet auquel s'attachent les administrateurs est la création de la Maison de la Déficience Visuelle. L'ouverture de cette structure permettra d'offrir d'autres services et surtout d'améliorer la pertinence et la cohérence des services rendus aux personnes déficientes visuelles et leur entourage.

3.1 La Maison de la Déficience Visuelle :

La création de la Maison de la Déficience Visuelle, avec l'installation du siège de l'Association et de ses services dans de nouveaux locaux, concrétise le cœur du projet associatif.

En offrant un lieu facilement repérable, visible de tous, d'accès aisé, suffisamment vaste pour accueillir l'ensemble des activités, l'Association se dote d'un outil qui doit permettre d'agir encore plus efficacement. La réalisation d'une véritable plateforme de services ouverte sur la ville, le département et la région, à la fois centre ressources, lieu d'accueil, d'information, d'évaluation, et si besoin de prise en charge, devra répondre aux besoins et attentes des personnes déficientes visuelles.

Cette structure offrira aux adhérents et à leurs partenaires le cadre adapté afin de mettre en œuvre les axes prioritaires pour les prochaines années³.

³ Voir le projet en détails dans l'annexe 2 du présent projet associatif.

3.2 Les axes prioritaires de développement

- Assurer la pérennité et le développement du SAVS
- Réaliser la création d'un service d'accompagnement et de suite en amont et en aval des prises en charge par le SAVS.
- Diversifier l'offre associative bénévole auprès des adhérents et usagers ; élaborer un plan de formation permanente pour l'ensemble des animateurs et administrateurs autour des notions essentielles concernant la déficience visuelle, afin de constituer un réseau de compétences et de pair-aidance.
- Créer un guichet d'accueil et d'information des personnes déficientes visuelles en lien avec la MDA du Loiret.
- Mettre en place avec le département du Loiret un CEPOM pour les années à venir.
- Favoriser le développement du Pôle Nouvelles Technologies tant sur le plan de ses activités que par l'extension de son équipe. En particulier, il s'agira de proposer la réalisation d'actions d'expertise dans le domaine numérique auprès de partenaires de droit commun pour qu'ils tiennent compte des problématiques propres à la déficience visuelle, tout en privilégiant la logique de conception universelle.
- Étudier et finaliser un projet dans le domaine de l'habitat inclusif.
- Poursuivre et intensifier la défense des droits par notre participation aux nombreuses et diverses commissions. Chaque fois que l'occasion se présente l'Association défend la promotion de l'accessibilité dans tous les domaines.
- Développer la représentation régionale de la Fédération dans les autres départements que le Loiret. En effet, l'Association représente la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France en région Centre Val de Loire.

3.3 Favoriser l'emploi et la formation des personnes déficientes visuelles

La participation des personnes aveugles et malvoyantes, notamment celles en âge de travailler, passe par l'obtention ou le maintien dans un emploi, et, condition nécessaire, par une formation initiale et continue solide et si possible inclusive. Dans ce domaine, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Val de Loire entend poursuivre et développer ses partenariats avec les acteurs de l'emploi et de la formation, si le PNT doit permettre, comme il a été indiqué, de faire en sorte que les personnes accèdent aux outils numériques, condition nécessaire pour se former et pour travailler,

Le travail engagé avec l'AGEFIPH va se poursuivre en intensifiant, si possible, les formations sur la déficience visuelle auprès du réseau des référents handicap, une participation au service Ressources handicap formation et le développement de l'environnement numérique ressources handicap.

Des liens doivent être tissés auprès du réseau des Cap emploi des départements de la région Centre Val de Loire, et en particulier avec le département du Loiret. Le rapprochement des Cap emploi de Pôle emploi, à l'œuvre actuellement, permettra aussi de sensibiliser Pôle emploi aux potentialités professionnelles des personnes aveugles et malvoyantes.

Une collaboration va se développer aussi entre le réseau Actif DV de l'Association Accompagner, promouvoir, intégrer les déficients visuels (APIDV).

Il s'agit pour l'Association de se positionner comme experte de la déficience visuelle et de venir en appui des dispositifs de droit commun.

3.4 Développer la pratique du sport

L'Association n'a que très peu proposé d'activités sportives à ses adhérents et usagers. Des marches ont pu être organisées de façon sporadique et seul le Braille Tonic est un atelier faisant intervenir les mouvements du corps.

Un partenariat s'engage et a vocation à se développer avec la Fédération départementale Handisport. Des activités de découverte sont proposées aux adhérents qui le souhaitent dans le but à terme de proposer des activités plus pérennes.

L'Association est convaincue que non seulement le sport est un des vecteurs d'inclusion des personnes mais aussi que cela peut favoriser une meilleure perception du schéma corporel des personnes et un mieux-être corporel.

3.5 Développer des partenariats avec les structures de droit commun

L'ensemble du conseil d'administration de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Val de Loire est convaincu qu'il est souhaitable de développer les dynamiques d'inclusion des personnes déficientes visuelles.

De ce fait, il ne s'agit pas forcément de proposer de nouvelles activités internes à l'Association mais bien de construire des partenariats le permettant. Les expériences déjà menées dans ce domaine ont été prometteuses. Par exemple, les partenariats avec le Fonds régional d'art contemporain Centre Val de Loire, le Centre dramatique national d'Orléans ou bien la Fabrique Opéra Centre Val de Loire. Forte de ces expériences très positives, l'Association va chercher à tisser des liens avec d'autres acteurs pour que les personnes prennent toujours mieux leur place dans la société, et ce, quel que soit le domaine.

Conclusion

L'Association a véritablement la volonté d'être et de devenir un acteur majeur de la déficience visuelle au niveau local, départemental et régional. A défaut, les besoins des personnes déficientes visuelles resteront gravement insatisfaits. L'isolement et la solitude continueront à être leur sort, aujourd'hui, au 21^{ème} siècle, à l'ère de la communication tous azimuts. Dans les deux précédentes parties de ce projet associatif, il a été clairement montré que l'Association, année après année, pas à pas, a construit des outils relationnels, des services et des partenariats pour apporter aux personnes déficientes visuelles plus d'autonomie dans leur vie quotidienne, professionnelle, dans les domaines des loisirs, du sport et de la culture.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Val de Loire s'est très largement ouverte à des partenariats extérieurs avec des structures diverses, publiques ou privées afin de favoriser l'inclusion sociale de ses adhérents, mais aussi des bénéficiaires de l'aide que les professionnels offrent à toute personne qui en a besoin.

Tout ce travail a eu pour conséquence de favoriser la création de liens, de développer la convivialité, le partage, le soutien et l'aide. Cela a été possible grâce aux bénévoles, aux professionnels des services et à tous ceux qui ont renforcé l'entraide au sein de l'Association.

C'est aussi grâce à ceux qui ont fait confiance à chacun au sein de l'Association, les partenaires, institutions publiques et privées. Mais nous savons qu'il faut faire plus et nous savons aussi ce qu'il faut faire, ce dont tous ont besoin. D'où ces projets d'avenir, offre de nouveaux services, dans de nouveaux territoires.

Les membres signataires de ce projet sont les membres du Conseil d'administration :

Béatrice Droulez-Pelletier, Brigitte Le Manh Ho, Bruno Gendron, Claude Foucher, Corinne Guyot, Dominique Laforgue, Evelyne Moreau-Cornier, Geneviève Filleron, Jacky Royer, Manuela Ferron, Michel Brard, Patrick Gannat, Pierre Schmitt, Valérie Charon, Véronique Van Hullebus,

Auxquels se sont associés Sophie Dupin et le Directeur des services Vincent Dubois.

Glossaire

AGEFIPH : Association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées

ARS : Agence régionale de santé

CFPSAA : Confédération française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes

CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

MDA : Maison départementale de l'autonomie

PNT : Pôle nouvelles technologies du SAVS

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

UEA : Union européenne des Aveugles

UMA : Union mondiale des Aveugles

Annexes

Annexe 1 : Résultats de l'enquête réalisée auprès des adhérents et usagers en 2020

**Tableau des réponses au questionnaire
En fonction de l'âge et du sexe des adhérents**

Age : - 50 / 50 à 70 / + 70	Moins de 50 ans		De 50 à 70 ans		Plus de 70 ans	
Sexe : Femme/ Homme	F 7	H 7	F 14	H 19	F 10	H 10
Malvoyants	6	3	10	10	7	4
Non-voyants	0	3	4	9	3	6
Vivent seuls	3	4	5	5	5	3
Travaillent	3	4	2	7	0	0
Dont en milieu protégé	1	1	1	1	0	0
Utilisent couramment l'informatique et internet	4	4	11	11	5	5
Ont un smartphone avec internet	1	4	9	12	4	5
Sortent rarement seul	3	4	6	6	5	3
Recherchent principalement à rencontrer d'autres DV	5	5	8	16	7	8
Souhaitent des informations médicales (sur DV)	3	5	7	10	4	6
N'ont pas d'informations sur leurs droits	2	3	1	1	2	2
Prêts à s'engager davantage dans l'association	3	3	5	14	2	6
Ne participent pas aux activités	0	3	2	5	6	5
Participent un peu	5	5	6	11	1	4
Participent beaucoup	1	0	3	4	3	0
Ont des attentes non satisfaites par l'Association	0	0	1	3	1	1
Font des suggestions	2	2	7	13	6	4
Souhaitent des formations sur les outils numériques	4	2	7	11	3	3

Commentaires sur l'analyse finale du questionnaire.

Nous avons vu précédemment que la grande majorité de nos adhérents avait plus de 50 ans. Les hommes et les femmes sont en nombre à peu près égal. Les malvoyants sont un peu plus souvent des femmes mais les aveugles sont surtout des hommes.

Les personnes vivant seules sont aussi bien des femmes que des hommes. L'âge n'est pas un paramètre important sur ce point. Les hommes ont plus souvent une activité professionnelle mais cela ne concerne que 16 adhérents en tout. Un quart travaillent en milieu protégé.

Jusqu'à 70 ans, les deux tiers utilisent un ordinateur et internet et autant les hommes que les femmes. Après cet âge, ils ne sont plus que la moitié.

Les adhérents qui possèdent un smartphone avec internet sont à peu près aussi nombreux. Les hommes un peu plus souvent.

Presque la moitié des adhérents sortent rarement seuls, quel que soit leur âge. Le désir de rencontrer d'autres personnes déficientes visuelles est très fort, surtout avant 70 ans et plus chez les hommes. Pratiquement la moitié des adhérents souhaiteraient des informations sur le plan médical par rapport à leur déficience visuelle.

Un cinquième des adhérents estiment ne pas être suffisamment informés sur leurs droits. Une large moitié se disent prêts à s'engager davantage dans l'association. Ce sont plutôt les hommes entre 50 et 70 ans. Un tiers ne participent pas aux activités, surtout les plus jeunes et les plus âgés. C'est le plus souvent une participation à une ou deux activités seulement. Très peu disent avoir des attentes non satisfaites par l'association.

La moitié font des suggestions de nouvelles activités. Ce sont principalement des hommes dans la tranche 50 – 70 ans. La moitié souhaitent une formation aux outils numériques, les hommes un peu plus souvent.

Des suggestions sont faites au niveau de la découverte sportive (pétanque, ping-pong ...) et culturelle (musique, monuments ...), des animaux (dont équitation), de la découverte de jeux adaptés ainsi que temps conviviaux/échanges avec thématiques (que ce soit lors d'un repas, d'un café). Ces activités sont plutôt demandées de façon ponctuelle.

En résumé, nos adhérents sont aussi bien des hommes que des femmes et ont majoritairement plus de 50 ans. Selon les domaines, on constate quelques variations en fonction du sexe et de l'âge. Parmi eux, beaucoup sont encore très isolés et sortent peu seuls. Il est très probable que nombre d'entre eux auraient besoin d'aide sur ce plan. Il en est de même dans le domaine du numérique et de la communication avec l'extérieur en général. Le SAVS et le PNT sont là pour ça mais il n'est pas certain qu'ils soient suffisamment connus.

Une part importante de nos adhérents attendent beaucoup de l'Association, surtout sur le plan relationnel, et se disent prêts à s'impliquer davantage. Ils font des suggestions. A nous de voir si nous pouvons y répondre.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à cette enquête et à sa restitution :

Alice, Béatrice, Brigitte, Bruno, Claude, Geneviève, Lucile, Manuela, Pierre, Sophie et Véronique.

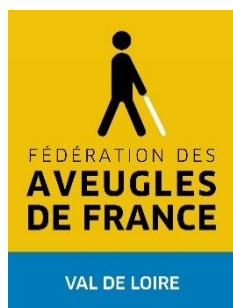
Annexe 2 : Présentation de l'organigramme affiché en 1.3.1 sous forme accessible :

Présidence :	Béatrice DROULEZ-PELLETIER
Vice-présidence :	Michel BRARD
Secrétariat général :	Geneviève FILLERON
SAVS :	Vincent DUBOIS
Pôle nouvelles technologies :	Nicolas LACOURTE-BARBADAUX

Référents groupes de travail :

Locaux :	Geneviève FILLERON
Gestion des bénévoles :	Véronique VAN HULLEBUS
Sensibilisation et formation :	Liliane TOURATIER
Communication externe :	Claude FOUCHER
Accessibilité :	Geneviève FILLERON
Sports :	Elisabeth SAUVAGERE
Culture :	Bruno GENDRON

Annexe 3 : Le projet de maison de la déficience visuelle



La maison de la déficience visuelle Centre Val de Loire



Projet porté par la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Val de Loire

- Septembre 2021 -

Présentation de l'Association

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Val de Loire, Association membre de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, est une association qui intervient dans le champ de la déficience visuelle. Elle promeut l'autonomie, la citoyenneté et l'inclusion des personnes déficientes visuelles ; elle s'attache à respecter et faire respecter le projet des personnes qu'elle côtoie. Au terme de l'article 3 de ses statuts, adoptés en assemblée générale extraordinaire le samedi 21 mai 2016, et publiés au Journal Officiel de la République Française le 08 juillet 2016, l'objet social de l'Association est le suivant :

L'Association a pour but :

- 1) L'amélioration de la condition morale, économique, sociale et culturelle des aveugles et amblyopes et de leurs familles. À ce titre, elle favorise :
 - Les actions de recherche et de prévention de la cécité,
 - La scolarisation des enfants aveugles ou amblyopes en milieu scolaire ordinaire ou adapté, l'orientation sociale et professionnelle de ses membres actifs,
 - La diversification des sports, loisirs et moyens culturels adaptés au handicap visuel
 - Les actions de maintien à domicile et d'hébergement
- 2) La représentation et la sauvegarde des intérêts moraux et matériels de ses membres, auprès des pouvoirs publics, des entreprises et des particuliers.

Elle est à la fois une association militante et gère deux services.

La vie militante

De façon générale, l'Association peut intervenir sur l'ensemble des 6 départements de la Région Centre Val de Loire, même si son activité actuelle se concentre sur Orléans et son agglomération ; Elle y propose un certain nombre d'activités :

- Moments conviviaux visant à restaurer le lien social ;
- Club multimédia visant à un échange de pratiques entre personnes déficientes visuelles (voir le Pôle Nouvelles Technologies ci-dessous) ;
- Marches ;
- Braille-Tonic. Il s'agit de mouvements corporels, notamment des membres supérieurs et inférieurs à partir des 6 points de l'écriture Braille ;
- Des ateliers de conversation en langue anglaise ;
- Un atelier traditions orales où des adhérents rédigent et disent des contes ;
- Un atelier lecture à haute voix ;
- Cours de Braille ;

- Un café-presse permettant aux personnes déficientes visuelles de prendre connaissance de la presse. Ce temps est aussi un moment d'échanges et de propositions de sorties ;
- Des propositions de représentation de théâtre en audiodescription.

Cette liste n'est pas exhaustive. Nous nous adaptons aux besoins et demandes de nos adhérents, autant qu'il est possible. De plus, nous avons une participation active auprès d'instances liées au handicap :

- COMEX du Loiret (Commission exécutive de la MDA, Maison départementale des personnes handicapées) ;
- CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ;
- Commissions d'accessibilité ;
- Comité local du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique ;
- Commission départementale citoyenneté et autonomie ;
- Collectif handicap Centre Val de Loire.

Par ailleurs, l'Association est membre de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France. Cette association, reconnue d'utilité publique, rassemble 53 associations membres sur le territoire national et compte environ 10000 adhérents.

Aujourd'hui, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Val de Loire compte 103 adhérents au 31 décembre 2020.

À propos de la déficience visuelle, voici ce que nos statuts indiquent :

Les personnes visées par les présents statuts sont dénommées « aveugles et amblyopes » :

Sont considérées comme personnes aveugles celles dont l'acuité visuelle du meilleur œil, après correction, est inférieure à 1/20 de la normale, ou dont le champ visuel est réduit à 10° pour chaque œil.

Sont considérées comme personnes amblyopes celles dont l'acuité visuelle du meilleur œil, après correction, est comprise entre 3/10 et 1/20 de la normale, ou dont le champ visuel est réduit à 20° pour chaque œil, et toute personne reconnue comme déficiente visuelle par l'administration.

Il est rappelé que la déficience visuelle reste une déficience, certes statistiquement minoritaire, mais que son évolution prévisible est à la hausse du fait notamment du vieillissement de la population.

La gestion de services

Outre la partie associative stricto sensu, l'Association gère deux services :

- Le Service d'accompagnement à la vie sociale ;
- Le Pôle nouvelles Technologies.

Le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Ce service, financé par le Conseil départemental du Loiret, jouit d'un agrément de 50 places. Cet agrément vient d'être renouvelé pour 15 ans. Sur orientation de la MDA, le SAVS suit les usagers dans les domaines suivants :

- Instruction en informatique ;
- Instruction en locomotion ;
- Aide à la vie journalière ;
- Ergothérapie ;
- Soutien psychologique ;
- Service éducatif et social.

Voici la répartition des professionnels de ce service (ETP = équivalent temps plein) :

- Direction 1 ETP (1 poste) ;
- Agent Accueil 0,80 ETP (1 poste) ;
- Agent Ménager 0.086 ETP (3heures) (1 poste) ;
- Secrétaire 0.50 ETP (1 poste) ;
- Ergo IL 0.90 ETP (1 poste) ;
- Ergo AVJ 0.80 ETP (1 poste) ;
- Psychologue 0.50 ETP (1 poste) ;
- Instructeur NTIC 0.80 ETP (2 postes, 0.20 sur AVJ) ;
- Moniteur Éducateur 1 ETP (1 poste) ;
- Assistante sociale 1 ETP (2 postes) ;

Il est à noter que le département du Loiret permet au SAVS d'accueillir des personnes de plus de 60 ans, lesquelles restent en grande difficulté lorsque la perte totale ou partielle de la vision apparaît.

Le Pôle Nouvelles Technologies (PNT)

Le Pôle Nouvelles Technologies a ouvert le 1^{er} mars 2019 et était composé à son ouverture d'un chargé de développement numérique.

Dans le cadre de la réduction de la fracture numérique, le Pôle nouvelles technologies dispense des formations individuelles auprès de personnes déficientes visuelles. Ces interventions ont été données jusqu'à la première période de confinement (mars 2020).

Durant cette période, nous n'avons pas développé la sensibilisation des acteurs aux problématiques du numérique pour les personnes déficientes visuelles, ni même les interventions extérieures.

Seuls des contacts ont été pris auprès de l'AGEFIPH pour proposer nos services. Il a été convenu que nous participions au dispositif Référent Handicap Formation de cet organisme. A la suite du départ du chargé de mission en juin 2020, nous avons dû procéder au recrutement d'un nouveau chargé de mission. Ce nouveau collaborateur, informaticien hautement diplômé et lui-même déficient visuel, a vite pris la dimension du poste. Par ailleurs, en accord avec le département du Loiret, nous avons demandé à notre directeur du Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) de diriger aussi le Pôle Nouvelles Technologies. LE PNT est donc composé aujourd'hui du chargé de développement numérique et du directeur des services.

Suite à cette embauche et cette restructuration, le nombre de personnes déficientes visuelles formées a significativement augmenté ; des clubs multimédias ont été animés au sein de l'Association ; des formations ont été proposées à notre chargé de développement numérique, notamment autour de l'accessibilité du web. Par ailleurs, des contacts se sont poursuivis avec l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des personnes handicapées) et doivent déboucher en 2021. Des actions doivent aussi être menées avec le GIP Récia autour de 3 axes :

- Participation de notre chargé de développement numérique aux Human Tech Days en 2021 pour sensibiliser les acteurs à la question de l'accessibilité numérique ;
- Audit d'accessibilité de sites Internet publics avec un binôme voyant ;
- Formation à l'accessibilité numérique au sein de formations informatiques de la région.

La gestion de la structure

L'association est gérée par un Conseil d'administration de 14 membres composé en majorité de personnes déficientes visuelles. Ainsi, notre association est à la fois une structure d'usagers eux-mêmes déficients visuels et une structure gestionnaire de service. L'interaction entre ces deux dimensions donne, à n'en pas douter, une valeur ajoutée.

Ainsi, les services gérés par l'association sont en prise directe avec les besoins des personnes, exprimés à la fois par ses propres usagers (lesquels ne sont pas nécessairement adhérents de l'Association) et par les membres du Conseil d'administration. Du côté des administrateurs, nous percevons mieux les diverses problématiques de la gestion des services en tenant compte aussi de notre environnement (notamment les évolutions attendues des établissements sociaux et médico-sociaux).

Dans notre conseil, nous nous sommes entourés de compétences. De plus, nous avons confié des mandats à certains d'entre eux et à des adhérents impliqués afin que la structure fonctionne de façon la plus fluide possible (Groupe de travail autour des appels à projets, groupe de réflexion sur les locaux, Administrateur référent des ressources humaines, etc.). La direction des services est confiée à M. Vincent Dubois. Parmi ses préoccupations, outre la gestion des services, des axes de développement sont à l'étude et devraient aboutir dans les années qui viennent.

Il s'agirait de créer :

- Un service d'orientation se positionnant en amont de l'entrée des personnes au service d'accompagnement et qui aurait comme objectif l'analyse des besoins des personnes et l'élaboration des dossiers des personnes notamment auprès de la MDA.
- Un service d'appui et de suite qui se positionnerait en aval du suivi du service d'accompagnement à la vie sociale et qui permettrait de compléter les acquis obtenus lors de l'accompagnement du SAVS.

Ceci correspond à la fois aux préoccupations de notre gouvernement de promouvoir une logique de parcours des personnes en évitant les ruptures de parcours (rapport Piveteau) et aux orientations de l'Association et de son Conseil d'administration. Il faut noter que les comptabilités de l'Association et de ses services sont distinctes : Nos comptes sont confiés à un expert-comptable et font l'objet annuellement, lors de l'assemblée générale ordinaire de l'Association, d'un contrôle par un commissaire aux comptes.

Enfin, notre projet associatif étant arrivé à son terme, nous travaillons activement à la rédaction de notre futur projet associatif qui devrait être adopté lors de notre prochaine assemblée générale. Pour ce faire, nous avons fait le choix d'être accompagnés par l'Uriopss Centre Val de Loire.

Les orientations de l'Association

Sans préjuger du contenu du projet associatif en cours de rédaction, et qui s'étendra sur la période 2021-2025, voici les grandes orientations que nous comptons prendre :

- Développer des services en direction des personnes déficientes visuelles, notamment son pôle nouvelles technologies, mais aussi des services en amont et en aval de notre SAVS ;
- En partenariat avec l'association Accompagner, Promouvoir et Intégrer les déficients visuels (APIDV), association membre du réseau fédéral, ouverture en 2022 d'un club emploi destiné à soutenir la recherche d'emploi des personnes déficientes visuelles ;
- Développer des activités associatives permettant aux personnes à la fois de se retrouver et de s'ouvrir à d'autres personnes. Dans ce but, un espace Showdown doit être créé. Plus largement, un espace de convivialité doit être renforcé car la déficience visuelle génère souvent l'isolement des personnes ;
- Proposer des actions en direction des personnes âgées qui perdent partiellement ou totalement la vue afin qu'elles puissent trouver les services et outils dont elles ont besoin et un espace d'écoute adapté ;
- Proposer des actions en direction des aidants et des professionnels qui accompagnent et/ou interviennent auprès de personnes déficientes visuelles ;
- Augmenter et diversifier nos partenariats avec des structures de droit commun avec lesquelles nous souhaitons travailler ;
- Proposer des actions de sensibilisation et de formation à la déficience visuelle ;
- Avoir un rayonnement régional, comme nos statuts nous y invitent.

Objectifs et enjeux de la création d'une maison de la déficience visuelle

Les objectifs

La création d'une maison de la déficience visuelle, outre qu'il s'agit d'un projet inédit en région Centre Val de Loire et sur la métropole d'Orléans, permettrait de :

- ✓ Rassembler dans un même lieu, correctement délimité, la vie associative et les services gérés par l'Association ;
- ✓ Accueillir des personnes touchées par la déficience visuelle et qui pourraient trouver dans ce lieu des réponses adaptées ;
- ✓ Disposer de locaux permettant la création de nouveaux services (service d'orientation, service d'appui et de suite notamment) ;
- ✓ Créer un centre de documentation sur la déficience visuelle en Région Centre Val-de-Loire ;
- ✓ Créer un espace de présentation de matériels dédiés à la déficience visuelle afin que les personnes se les approprient et puissent ensuite les acheter en connaissance de cause (il ne s'agit cependant pas de devenir un espace de vente) ;
- ✓ Orienter les personnes déficientes visuelles vers les structures correspondant le mieux à leurs besoins ;
- ✓ Soutenir les familles d'enfants déficients visuels ;
- ✓ Créer un espace loisirs permettant aux personnes déficientes visuelles souvent isolées, de se rassembler. Notamment, il est prévu l'installation d'un espace pour la pratique du Showdown ;
- ✓ Développer une offre inclusive en permettant à des personnes de venir nous voir : café solidaire, espace de lecture dans le noir, espace numérique...) ;
- ✓ Travailler en partenariat avec l'ensemble des professionnels de santé concernés par la déficience visuelle, notamment les ophtalmologistes, les orthoptistes ;
- ✓ Travailler en partenariat avec l'ensemble des professionnels du secteur médico-social qui sont concernés par la déficience visuelle, notamment les professionnels qui interviennent auprès des personnes âgées ;
- ✓ Assurer des formations en lien avec la déficience visuelle ;
- ✓ Créer de nouveaux services en appui aux services de droit commun et/ou en complémentarité de services régionaux existants ;
- ✓ Créer des services pour couvrir des besoins aujourd'hui non couverts en région Centre Val-de-Loire ;
- ✓ Accueillir des associations de personnes déficientes visuelles à titre permanent ou temporaire.

Les structures existantes en région Centre Val de Loire

En Région Centre Val-de-Loire, il existe des associations de personnes déficientes visuelles mais nous ne disposons, à l'heure actuelle, ni d'une cartographie précise de ces structures, ni d'une vision exhaustive de leurs activités. Une telle déperdition d'information est en premier lieu préjudiciable aux personnes déficientes visuelles puisqu'il y a probablement des activités proposées dont nous n'avons pas connaissance.

En termes de services dédiés, il existe :

- ✓ **Le CRBV** (Centre de rééducation basse vision de Ballan Miré). Ce centre accueille, sur prescription médicale, des personnes déficientes visuelles pour assurer avec eux leur rééducation. Le CRBV (Centre régional basse vision) a vocation à intervenir sur l'ensemble de la région mais a besoin de relais lorsque les personnes en sortent et qu'elles habitent dans d'autres départements que l'Indre-et-Loire où il exerce ;
- ✓ **Le SIADV** (Service inter-régional d'appui à la déficience visuelle) géré par la Mutualité Française Centre Val de Loire ;
- ✓ **L'EHPAD de Saint Sature**, géré par l'Association Voir Ensemble et qui dispose de places pour des personnes âgées déficientes visuelles ;
- ✓ **L'IRECOV** (Institut de rééducation et d'éducation pour la communication, l'ouïe et la vue), service enfants, géré par les PEP 37 (Pupilles de l'Enseignement public) ;
- ✓ Des services enfants dans le Cher et dans l'Indre, gérés respectivement par **l'APF (Association des paralysés de France, France Handicap)** et par **l'AIDAPHI** (Association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées) ;
- ✓ **Le SSAI** (Service de soins et d'aide à l'intégration) géré par les PEP 45, et dont le champ s'étend sur 3 départements dont le Loiret ;
- ✓ **Le SAVS** (Service d'accompagnement à la vie sociale) de notre Association qui intervient uniquement dans le département du Loiret ;
- ✓ **Le PNT** (Pôle Nouvelles Technologies) de notre Association.

La population potentielle concernée

Selon l'enquête Handicap Incapacités Dépendance de 2008, il y aurait en France 1,7 millions de personnes déficientes visuelles et 70 000 aveugles. Selon cette même étude, on dénombrerait 29 000 personnes dans la région (il s'agit d'une projection de l'étude HID sur la région Centre).

C'est dire qu'au plan démographique, une telle maison aurait toute son utilité d'autant que les projections des démographes montrent que la population déficiente visuelle augmentera significativement jusqu'en 2050 du fait de l'allongement de la durée de vie, de certaines pathologies comme la cataracte, le glaucome mais aussi la DMLA et de pathologies non directement liées à la déficience visuelle mais pouvant y conduire comme le diabète. Il s'agit donc d'anticiper des évolutions déjà connues.

Les besoins

Pour mener à bien ce projet, voici nos besoins :

Des locaux

Ces locaux devraient répondre aux caractéristiques suivantes :

- ✓ Surface d'environ 500 m² pour disposer de locaux associatifs, d'une salle de réunion, de locaux propres aux services en en assurant la confidentialité, d'une salle commune permettant d'organiser des réunions, des temps conviviaux, des formations... ; d'un espace cuisine bien pensé pour assurer les repas des personnels présents mais aussi pour y organiser des ateliers notamment d'aide à la vie journalière ou des ateliers cuisine ;
- ✓ Accessibilité interne notamment pour les personnes déficientes visuelles (à ce titre, cet espace pourrait permettre de montrer ce qu'il est bon de faire pour faciliter les déplacements des personnes à l'intérieur des locaux) ;
- ✓ À proximité d'une des deux lignes de tramway pour en faciliter l'accès.

Nous avons en vue des locaux situés au 7 rue Antigna à Orléans. Ils représentent 474 m² et permettraient d'installer dans de bonnes conditions de travail, d'accessibilité et de confidentialité nos services. Ils permettraient aussi, comme nous le souhaitons, de développer de nouveaux services. Du côté de la vie militante, il serait possible d'envisager un espace sport et un espace cuisine, partagé avec les services que nous gérons.

La proximité de ces locaux avec la gare d'Orléans, le centre bus, la gare routière et la station Louis Braille du tramway (station dont le nom a été modifié en 2017 à l'occasion du centenaire de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France) permettent une excellente accessibilité en termes de déplacements. C'est essentiel dans la mesure où nos visiteurs, adhérents et usagers déficients visuels se déplacent de façon privilégiée en transports en commun.

Descriptif des locaux

Les locaux se trouvent au 7 rue Antigna à Orléans, proches de l'arrêt de tram Louis Braille, à proximité de la gare d'Orléans, facilitant ainsi l'accès des usagers du SAVS et des adhérents de l'Association.



Figure 2 Arrêt de TRAM LOUIS BRAILLE



Figure 1 LOCAUX Rue ANTIGNA

La résidence est bien entretenue et calme. Il existe un chauffage collectif gaz, un réseau de câblage informatique qu'il faudra sans doute revoir pour qu'il soit aux normes, une climatisation. La résidence dispose par ailleurs d'un gardien.

Les locaux par eux-mêmes occupent une surface d'environ 474m² en rez-de-chaussée. Ils comprennent : 7 bureaux, 2 espaces ouverts, une kitchenette, salle de réunion, salle d'archives, local technique, des sanitaires.

Plusieurs places de parking sont comprises, et attribuées spécifiquement à ses locaux à l'intérieur de la résidence.

Les éléments financiers que nous avons demandés indiquent :

- Des charges à hauteur de 1.000€/mois comprenant l'entretien des espaces communs extérieurs, l'eau, le chauffage, et le gardien ;
- Les impôts fonciers s'élèvent pour l'année 2019 à 13.000€.

En matière de disponibilité, les locaux sont libres à partir de juillet 2021.

Lors de la visite, l'expert qui nous accompagnait a noté un certain nombre de travaux (sols, reconfiguration des bureaux, climatisation, fenêtres) dont le montant estimé est de 284.250€ (CF Architecte).

La surface et la disposition de ces locaux permettraient une indépendance des espaces de travail entre l'association et le SAVS. Pour le fonctionnement quotidien du service, ils répondraient immédiatement aux manques actuels « pas de salle de réunion, pas de salle d'entretien, manque de confidentialité ».

En dehors de la pièce archives et d'une autre pièce, tout est lumineux, baigné de lumière par les menuiseries alu des deux côtés + la façade.

Personnel

Pour le moment, notre association a recruté une secrétaire à mi-temps et un chargé de développement numérique à temps plein. Nous envisageons un nouveau professionnel au sein du Pôle Nouvelles Technologies afin de développer davantage les actions numériques auprès et pour les personnes déficientes visuelles.

Le ménage pourrait être externalisé.

Les apports de l'Association

L'Association pourrait apporter :

- ✓ Un apport financier lié, soit à la vente des locaux actuels, soit à leur reconversion en habitat inclusif. Ces locaux correspondent à une surface estimée à 250 m² environ ;
- ✓ Les compétences des membres du Conseil d'administration, notamment en termes de création de services ;
- ✓ Les compétences de M. Dubois, à la fois sur le développement des services et sur la création d'autres services ;
- ✓ L'appui technique et financier de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, par exemple dans le domaine des NTIC mais aussi de l'accessibilité des futurs locaux.

Financement

Les locaux

Le vendredi 13 août 2021 une offre d'achat a été signée pour un montant de : 420.000 Euros hors frais (le prix demandé initialement était de 530.000€ FAI hors taxes). Total des frais d'acquisition 60.700 Euros

Il faut ajouter :

- Le coût des travaux pour 284.250€
- Les mises aux normes pour l'accessibilité (générale bâtiment, Toilette PMR, SAS entrée, normes ERP5, mobiliers adaptés, bandes guidages et chemins DV interne, luminaires spécialisés DV, etc.) : 100.000Euros

Les frais annexes portent l'ensemble du projet à 890.000€,

Les financeurs à ce jour.

Financeurs publics

- Conseil départemental
- Région Centre Val-de-Loire
- Métropole d'Orléans
- Mairie d'Orléans (en attente)

Le tour de table au 01-10 se présente ainsi :

Le département du Loiret s'engageait à hauteur de 45% en juin 2021 (CF CR Département) et confirme cet engagement en septembre 2021 soit 400500 BRUT sur la base du prévisionnel d'acquisition totale (travaux inclus) de 890000 Euros.

En restant sur la base des 45%, la participation du département pour le SAVS serait de 400500 Euros. Cette participation est « à proportion de la surface utilisée par le service qu'il finance ». Reste à charge à financer : 489500 Euros

A ce jour, nous disposons de 3 engagements de financements (372375 Euros)

- Le conseil départemental 112 375 Euros
- La Métropole d'Orléans : 150 000 Euros
- La région Centre Val de Loire pour ¼ du reste à charge soit 112375 Euros

Nous sommes dans l'attente d'une réponse de la mairie d'Orléans pour sa participation financière au projet.

Financement associatif

L'Association a déjà financé 30000 euros de ce projet (somme versée lors de la signature de la promesse de vente). La vente de ses locaux devrait intervenir en 2022. Si le tour de table des financeurs et les différentes subventions demandés ne suffisent pas, l'Association pourra financer, avec la vente de ses locaux rue du Coq Saint marceau, les travaux restants.

Dans l'hypothèse où des sommes devraient être engagées avant, la Fédération des Aveugles et Amblyopes et Aveugles de France s'est engagée à faire un prêt à notre Association, sans intérêt, remboursable après la vente.

Autres financeurs à solliciter

- C.C.A.H. (Comité de coordination action handicap)
- C.N.S.A. (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)
- Caisses de retraite
- Fondation Orange et autres fondations
- Fondation Visio
- Brigitte Macron
- La France s'engage
- Le mouvement associatif
- Le Crédit Agricole et la Caisse d'épargne Loire Centre où notre Association a ses comptes bancaires